

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 7 au 13 octobre 2017

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 7 au 13 octobre 2017

16/10/2017

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 7 au 13 octobre 2017

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisines :

- **Affaire n° 2017-682 QPC du 9 octobre 2017** : Code pénal, article 421-2-5-2 ;
- **Affaire n° 2017-683 QPC du 9 octobre 2017** : Loi du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation, article 10 ;
- **Affaire n° 2017-684 QPC du 11 octobre 2017** : Loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, 2° de l'article 5 ;
- **Affaire n° 2017-685 QPC du 12 octobre 2017** : Loi n° 2017-203 du 21 février 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-301 du 14 mars 2016 relative à la partie législative du code de la consommation et n° 2016-351 du 25 mars 2016 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation et simplifiant le dispositif de mise en œuvre des obligations en matière de conformité et de sécurité des produits et services, a du 1° du I de l'article 10 ;
- **Affaire n° 2017-754 DC du 12 octobre 2017** : résolution tendant à modifier le Règlement de l'Assemblée nationale.

Décisions rendues et non publiées :

- **Cons. const., 13 octobre 2017, n° 2017-661 QPC [Impossibilité pour les salariés mis à disposition d'être élus à la délégation unique du personnel] :**

« Article 1er. - L'article L. 2326-2 du code du travail, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, est conforme à la Constitution. »

- **Cons. const., 13 octobre 2017, n° 2017-662 QPC [Recours de l'employeur contre une expertise décidée par le CHSCT] :**

« Article 1er. - Les mots « dans un délai de quinze jours à compter de la délibération du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou de l'instance de coordination mentionnée à l'article L. 4616-1 » figurant à la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4614-13 du code du travail, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue

social et à la sécurisation des parcours professionnels, sont conformes à la Constitution. »

Décisions rendues et publiées :

- **Cons. const., 6 octobre 2017, n° 2017-659 QPC [Imposition des revenus réalisés par l'intermédiaire de structures établies hors de France et soumises à un régime fiscal privilégié II], publiée au *Journal officiel* du 8 octobre 2017 :**

« Article 1er. - Sous la réserve énoncée au paragraphe 7, le premier alinéa du 1 de l'article 123 bis du code général des impôts, dans sa rédaction issue de la loi n° 98-1266 du 30 décembre 1998 de finances pour 1999, est conforme à la Constitution ».

- **Cons. const., 6 octobre 2017, n° 2017-660 QPC [Contribution de 3 % sur les montants distribués], publiée au *Journal officiel* du 8 octobre 2017 :**

« Article 1er. - Le premier alinéa du paragraphe I de l'article 235 ter ZCA du code général des impôts, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015, est contraire à la Constitution.

Article 2. - La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions fixées au paragraphe 11 de cette décision ».

La Rédaction législation

© LexisNexis SA